



Déclaration liminaire au Comité Technique local du 15 juin 2021

Monsieur le Président,

Comme le prévoit le règlement intérieur applicable à notre comité technique local , nous sommes convoqués ce mardi 15 juin au CTL en "2ème convocation", suite au vote contre unanime des organisations syndicales, lors de la 1ère présentation de l'ajustement TAGERFIP 2021, d'une part et des opérations NRP applicables au 1^{er} septembre 2021, d'autre part.

Manifestement, l'absence de pièce-jointe à cette seconde convocation prouve que vous n'avez pas changé une seule virgule à la précédente présentation.

Et pour cause : Vous n'avez pas pour mission de nous écouter, tout juste celle de nous entendre lorsque dans notre argumentaire nous soulevons des questions de cohérence, de conditions de travail et de qualité du service rendu aux usagers.

Ces questions sont inconciliables avec votre "feuille de route": supprimer les structures pour mieux supprimer les emplois.

La même coquille relative au transfert de la trésorerie de Théhillac (DDFIP 56) vers le SGC de Redon figure d'ailleurs sur cette seconde convocation. En effet, il s'agit plus précisément du transfert de la gestion financière et comptable de la commune de Théhillac, où de source sûre, aucune trésorerie ne fut jamais édifiée.

Passage en force

Alors avec la subtilité d'un char d'assaut, vous passez en force, car oui, il s'agit bien d'un passage en force lorsqu'en aucune manière l'avis des représentants du personnel n'est pris en considération. Un avis qui nous a amenés pourtant à voter unanimement contre votre projet.

Depuis 10 ans le fonctionnement du CTL a été modifié et *quel que soit le quorum et le vote du comité en 2nde convocation, son avis sera réputé avoir été donné...* C'est dire tout l'intérêt que porte l'administration au dialogue social ! Il n'y a pas de preuve plus manifeste du mépris affiché par l'administration pour les organisations syndicales et pour les personnels que nous représentons.

Après le déni de dialogue social, le déni de démocratie

Quand votre devoir d'obéissance au Directeur Général (vous l'appellerez "loyauté", nous l'appellerons "servilité") prime sur la qualité du service public, sur un service de proximité, sur l'avenir de nos missions, sur les conditions de travail de nos collègues, alors vous choisissez de ne pas entendre nos arguments.

Votre passage en force ne respecte alors ni les représentants du personnel, ni les représentants de la population locale. Vous avez procédé avec les élus comme avec nous, à savoir en effectuant une simple présentation de votre projet en guise de prétendue concertation !

Pour ces motifs, les représentants du personnel présents voteront unanimement contre tous les points soumis à l'ordre du jour de ce comité technique local reconvoqué.